

Fiche de données de sécurité

page: 1/14

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

PALAMOLL® 652

dénomination chimique: Acide hexanedioïque, polymérisé avec le 2,2-diméthyl-1,3-propanediol et

l'isononylester de 1,2-propanediol Numéro CAS: 208945-13-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: plastifiants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

Acide hexanedioïque, polymérisé avec le 2,2-diméthyl-1,3-propanediol et l'isononylester de 1,2-propanediol

Teneur (W/W): >= 94 % Numéro CAS: 208945-13-5

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans la rubrique 2 et/ou dans la rubrique 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Indications complémentaires:

Définir les mesures d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Le produit est combustible. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Lutter contre l'incendie à une distance maximale.

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Arrêter les mesures d'extinction de l'incendie à l'environnement. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

Arrêter ou empêcher la fuite. Réduire ou arrêter la libération de la substance/du produit dans des conditions sûres.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être éliminés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance et (ou) le produit est ininflammable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Toutes les mesures appropriées doivent être prises pour éviter le rejet de ce produit dans l'environnement et pour limiter sa dispersion en cas de rejet accidentel. Des mesures de gestion de risques adaptées doivent être mises en place.

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: visqueux

Couleur: incolore à légèrement jaunâtre Odeur: faible odeur caractéristique

Seuil olfactif:

non déterminé

point d'écoulement: -25 °C (DIN ISO 3016)

Point d'ébullition:

non applicable

Inflammabilité: non inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: 188 °C (ISO 2719) Température d'auto-inflammation: 410 °C (DIN 51794)

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH:

de très faible solubilité

Viscosité dynamique: 1.800 - 2.300 mPa.s (calculated (from kinematic

(20 °C) viscosity))

Thixotropie: non thixotrope

Solubilité dans l'eau:

1,6 mg/l (20 °C)

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non déterminé

Pression de vapeur: < 0,1 mbar

(20 °C)

Densité relative: 1,040 - 1,060

(20 °C)

Densité: 1,040 - 1,060 g/cm3 (DIN 51757)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air): > 1 (estimé)

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive (autre(s))

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (autre(s))

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

pKA:

La substance ne se dissocie pas.

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

Formation de gaz inflammables:

Remarques: En présence d'eau, pas de

formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Pas de précautions spécifiques à observer si ce n'est une bonne gestion des substances chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: oxydants puissants

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (test BASF)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Compte tenu de la structure chimique, il n'existe pas d'indication pour un effet sensibilisant. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

non applicable

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): non applicable

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

non applicable

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 464 - 1.000 mg/l, Brachydanio rerio (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique) Concentration nominale.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Directive 79/831/CEE, statique) Concentration nominale.

page: 10/14

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 100 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Concentration nominale.

Microorganismes/Effet sur la boue activée: CE10 (16 h) > 8.000 mg/l, Pseudomonas putida (DIN 38412 partie 8, aérobie) Concentration nominale.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): S'élimine par biodégradation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Ne répond pas aux critères PBT (persistant - bioaccumulable - toxique) Auto-classification

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Ne répond pas au critère vPvB (très persistant/très bioaccumulable) Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage:

Pas applicable

Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

page: 12/14

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport Numéro ONU ou numéro

Pas applicable

UN number or ID

transport regulations

Sea transport

d'identification:

number:

Not applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

UN proper shipping Not applicable

Nations unies:

name:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard

Not applicable

le transport:

Pas applicable

class(es): Packing group:

Not applicable

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable

Environmental hazards:

Not applicable

l'environnement:

Aucun connu

Special precautions

None known

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable Not classified as a dangerous good under

transport regulations

UN number or ID Not applicable

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

d'identification: number: Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Pas applicable

UN proper shipping name:

Not applicable

Classe(s) de danger pour

le transport:

class(es): Packing group:

Transport hazard

Not applicable

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

Environmental

Not applicable Not applicable

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu hazards: Special precautions

None known

prendre par l'utilisateur

for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Date / mise à jour le: 08.08.2023 Version: 9.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 02.08.2023 Date / Première version: 15.03.2002

Produit: PALAMOLL® 652

(ID Nr. 30034737/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas classé dangereux.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.